



Attac Rhône

44, rue St-Georges, 69005 Lyon, France

Lyon, le 5 mars 2016,

Cher-e adhérent-e,

Vous avez reçu avec le dernier numéro de Grain de sable la convocation à l'**Assemblée Générale d'Attac Rhône** de 2015 qui se déroulera **le samedi 19 mars 2016 à partir de 9h à la Maison des Passages**.

La modification des statuts qui sera proposée au vote doit se faire dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire, conformément à l'article 11-7 des statuts d'Attac Rhône qui prévoit :

« Les décisions de l'Assemblée générale extraordinaire relatives à la modification des statuts ou à la dissolution, sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

L'Assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer que si 50% des membres de l'association sont présents ou représentés, sur première convocation, et quel que soit ce pourcentage sur la seconde convocation. »

En conséquence, **vous êtes convoqués à l'assemblée générale extraordinaire** qui se réunira à la suite de l'Assemblée générale, avec deux points à l'ordre du jour :

1. Proposition de modifications des statuts d'Attac Rhône.
2. Proposition de modifications du règlement intérieur d' Attac Rhône.

Afin d'anticiper l'absence de respect du quorum (50% des adhérents présents ou représentés), vous êtes convoqués pour une seconde assemblée générale extraordinaire avec deux points à l'ordre du jour :

1. Proposition de modifications des statuts d'Attac Rhône.
2. Proposition de modifications du règlement intérieur d'Attac Rhône.

L'ordre du jour de cette journée est donc le suivant :

9h / 9h30 : accueil, émargement (vérification du quorum), inscription des candidatures pour le CA, café.

9h30 / 12h00

- lecture et approbation de l'ordre du jour
- rapport financier et rapport d'activités (discussions /votes)
- examen et discussion sur (éventuelles) motions. vote
- proposition de cotisation spécifique Attac Rhône (*article 6 des statuts*)
- élections au conseil d'administration : CA actuel, départs, présentation des nouvelles candidatures, vote

NB : de nouvelles candidatures, indispensables, sont attendues.

12h00/12h30 : Assemblée générale extraordinaire (première convocation)

- Proposition de modifications des statuts d'Attac Rhône.
- Proposition de modifications du règlement intérieur d'Attac Rhône.
- Débat et vote



12h30 /14h00 : Repas partagé / dépouillement des votes

14h00/ 14h45 : Assemblée générale extraordinaire (seconde convocation, en cas de non atteinte du quorum sur la première convocation)

- Proposition de modifications des statuts d'Attac Rhône.
- Proposition de modifications du règlement intérieur d'Attac Rhône.
- Débat et vote

15h / 17h 30 : **Rapport moral, débat d'orientation et mise en œuvre.**

Les rapports d'activités et financier, les propositions de modifications des statuts et du règlement intérieur sont joints à cette convocation et mis à votre disposition sur le site :

<http://local.attac.org/rhone/spip.php?article1954>.

Rappel : tout-e adhérent-e à jour de cotisation 2015 a la possibilité de déposer une motion, à condition qu'elle parvienne au secrétariat d'Attac Rhône par mail (rhone@attac.org) ou par courrier (Maison des Passages - 44 rue St-Georges - 69005 Lyon) avant le 15 mars 2016, avant-veille du dernier conseil d'administration avant l'AG.

Attention : pour avoir le droit de vote à l'AG, vous devez être à jour de votre cotisation 2015

** le déjeuner sera un repas « partagé » type « auberge espagnole » pris sur place **

Pour le Conseil d'Administration,
Monique BOUCHARD, Présidente